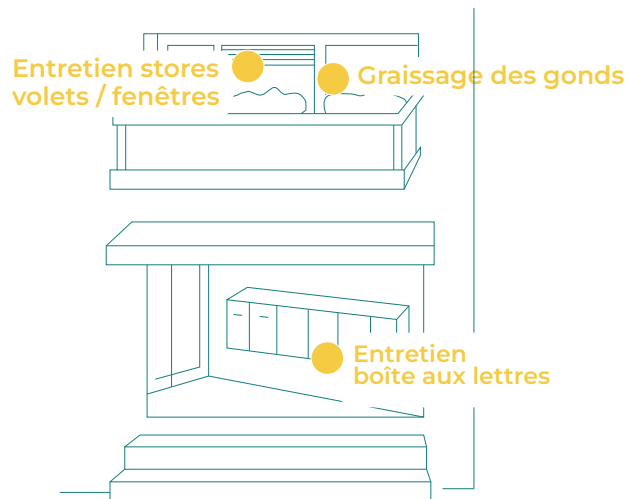
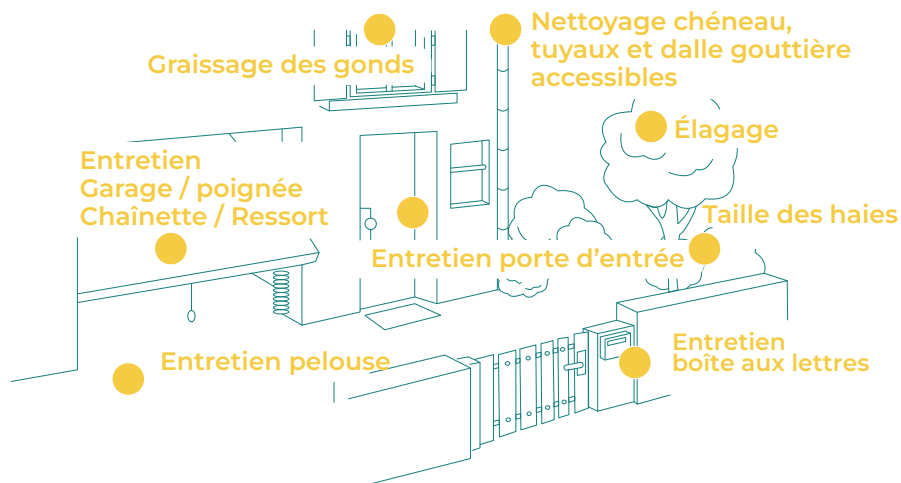


## Entretien du balcon



## Entretien des extérieurs

### ● Entretien antenne collective



- Entretien/réparation à la charge du locataire
- Par le biais des charges récupérables



À votre arrivée, Tarn Habitat vous propose un logement en bon état d'usage et de réparation.

Une fois locataire, vous êtes responsable du lieu.

En signant votre contrat de location, vous vous êtes engagé à prendre en charge l'entretien courant de votre logement ainsi que certaines petites réparations.

Les schémas ci-après, vous permettront de distinguer les réparations à votre charge.

Pour plus de renseignements, votre gardien ou votre agence sont vos interlocuteurs privilégiés.

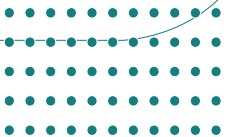
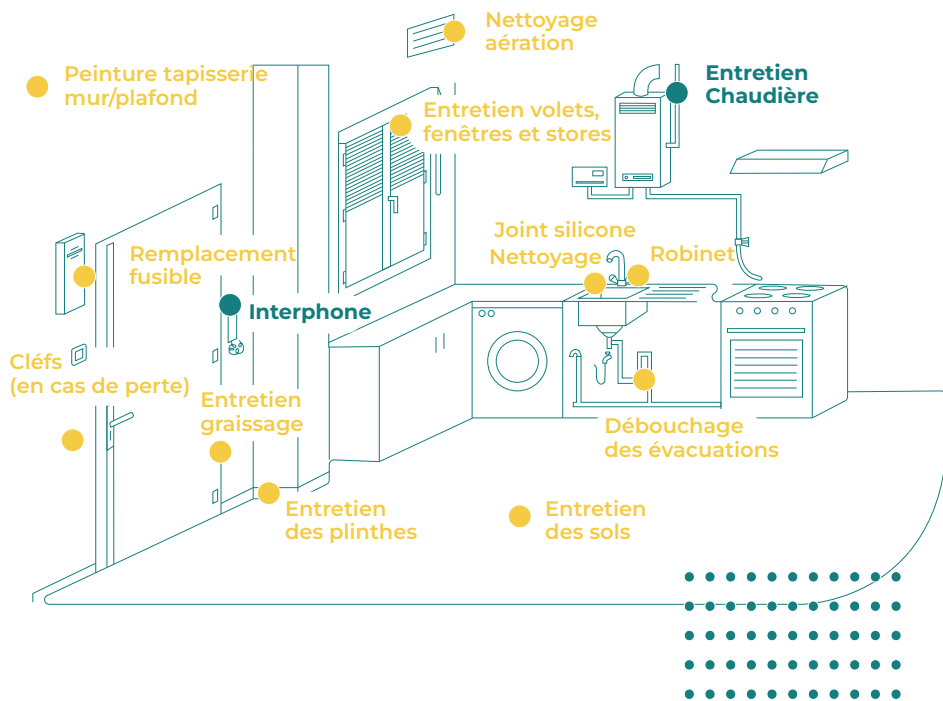
**N'hésitez pas à les contacter.**



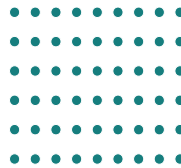
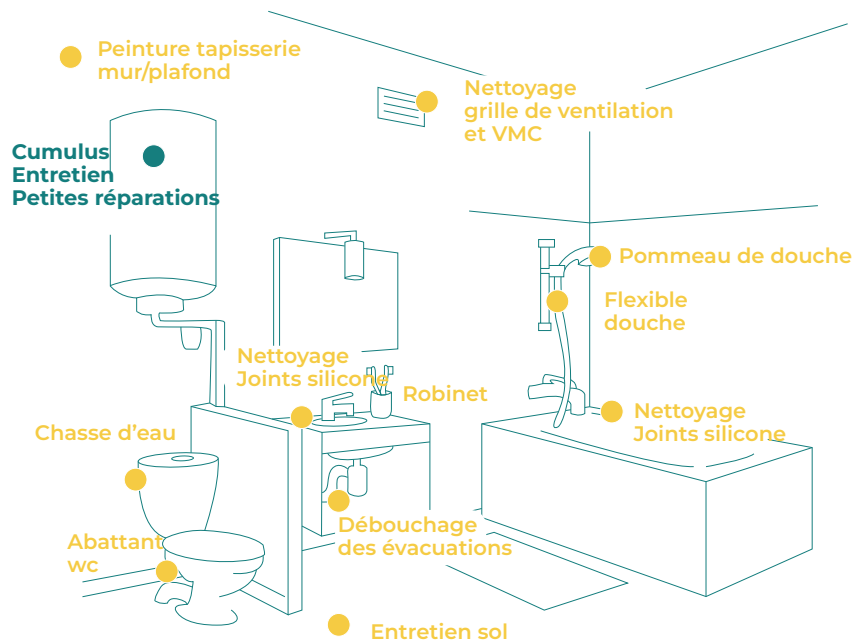
## Que devez-vous entretenir dans votre logement ?

- Entretien/réparation à la charge du locataire
- Par le biais des charges récupérables

## Entretien de la partie cuisine



## Entretien de la salle de bain



## Entretien du salon

